

**Première Réunion des fournisseurs des services de la circulation aérienne
de la Région Afrique – Océan indien (AFI)**

(Dakar, Sénégal 26-28 novembre 2002)

DECLARATIONS DES ALMADIES (Dakar)

Les Fournisseurs des services de la circulation aérienne de la Région Afrique-Océan indien (AFI), réunis pour la première fois à Dakar (Sénégal) du 26 du 28 novembre 2002,

Considérant le rôle vital que joue l'aviation civile dans le développement socio-économique, les échanges, le commerce et l'intégration régionale ;

Considérant l'obligation pour les Etats de faire face à leurs responsabilités nationales et internationales en matière de services de navigation aérienne, en particulier le respect des Normes, Pratiques Recommandées et Procédures de l'OACI ;

Conscients de leurs responsabilités et de la confiance que leur accordent leurs Gouvernements respectifs ;

Conscients qu'un système de transport aérien efficace et viable en Afrique demeure un énorme défi à relever ;

Ayant passé en revue les carences qui affectent les services de la circulation aérienne dans leurs pays et FIR respectifs et en entravent le développement harmonieux à l'échelle régionale, et conscients que des carences relevées dans l'une des parties du monde peuvent avoir des répercussions néfastes dans d'autres régions ;

Reconnaissant qu'il importe d'adopter une approche coopérative pour résoudre les problèmes d'intérêt commun et améliorer la situation générale des services de navigation aérienne dans leurs espaces aériens.

S'ENGAGENT à :

- a) Accorder la plus haute priorité à la mise en œuvre complète des Normes, Pratiques Recommandées (SARP) et Procédures de l'OACI, ainsi que les recommandations du Plan de Navigation Aérienne (ANP) de l'OACI pour la Région Afrique-Océan indien (AFI), en vue de l'éradication des carences les plus préoccupantes relevées dans la région dans le domaine des services de navigation aérienne ;
- b) Appliquer les recommandations des audits et évaluations de l'OACI concernant les services de navigation aérienne ;
- c) Coopérer entre eux par l'établissement ou l'adhésion à des mécanismes existants ou des arrangements collectifs ou régionaux en vue de remédier aux carences relevées ;

- d) Coordonner entre eux et coopérer à la mise en œuvre de toutes leurs activités liées aux services de la circulation aérienne, y compris l'harmonisation de leurs réglementations ;
- e) Privilégier le recours aux centres de formation aéronautique existant dans la région pour la formation de leurs personnels ;
- f) Effectuer des démarches communes en vue de l'obtention de bourses d'études auprès d'organismes donateurs ;
- g) Conclure des arrangements accords bilatéraux/multilatéraux de coopération en vue d'une utilisation optimale de l'expertise disponible dans la région et favoriser les échanges de personnels, selon le cas, y compris la formation initiale et le perfectionnement ;

S'ENGAGENT PAR AILLEURS A :

- a) Promouvoir la fourniture de services de navigation aérienne sûrs, efficaces et au meilleur rapport coût-efficacité dans la Région AFI ainsi que l'amélioration de la gestion desdits services ;
- b) S'attaquer aux problèmes communs de manière concertée, en mobilisant l'expertise et les compétences disponibles et en formulant des propositions correspondant au meilleur rapport coût-efficacité pour résoudre ces problèmes et arrêter des positions communes sur des questions ayant trait au domaine de la navigation aérienne ;
- c) Coopérer avec les organismes de planification en matière de services de navigation aérienne et des domaines connexes ;
- d) S'associer autant que faire se peut en coopération avec les usagers au choix et à la mise en œuvre de la future technologie normalisée, en convenant des critères de performance et en procédant à un échange d'informations ;
- e) Soutenir les plans de mise en œuvre des systèmes CNS/ATM, étayés par une analyse économique et opérationnelle pertinente ;
- f) Renforcer les activités de coordination régionale et inter-régionale en cours ;

SOULIGNENT LA NECESSITE :

- a) de créer un environnement réglementaire propice à une meilleure supervision de la gestion des services de navigation aérienne ;
- b) de créer/renforcer les organismes d'exploitation sous-régionales ou régionales pour la gestion conjointe des installations et services de navigation aérienne ;

- c) De tenir des consultations régulières et systématiques entre usagers et fournisseurs des installations et services pour débattre de questions financières et d'exploitation liées à la navigation aérienne, afin de s'assurer que les installations et services ainsi fournis répondent effectivement aux besoins des usagers ;
- d) D'institutionnaliser la tenue de réunions périodiques des fournisseurs des services de la circulation aérienne, sous l'égide de l'OACI, pour débattre des questions d'intérêts commun et coordonner la mise en œuvre .

NOTENT la tendance de recourir au secteur privé pour le financement et la gestion des services de navigation aérienne et demandent à l'OACI d'organiser des séminaires/ateliers sur la commercialisation.

CONVIENNENT d'examiner le concept de «ciel unique» dans la Région AFI ;

RECONNAISSENT la nécessité de réaliser l'intégration et l'interopérabilité des réseaux sous-régionaux de télécommunications par satellite dans la Région AFI et ce, en coordination avec les organismes fournisseurs de satellites ;

INVITENT l'OACI à élaborer, avec la participation de tous les organismes africains fournisseurs des services de la circulation aérienne et les usagers, les lignes directrices d'une stratégie régionale en matière de gestion de l'espace aérien, notamment sur le concept de ciel unique dans la région AFI, devant être examinées lors de la prochaine réunion des fournisseurs des services de la circulation aérienne de la Région AFI.

Fait à Dakar le 28 novembre 2002